

## Association syndicale libre

PIÈCES À FOURNIR

### 2 EXEMPLAIRES, DATÉS ET SIGNÉS, DES STATUTS DE L'ASL SPÉCIFIANT

- Son nom
- Son objet
- L'adresse de son siège
- Ses règles de fonctionnement, telles que par exemple la constitution des organes, leur mode de délibération, le contenu de leurs attributions
- La liste des lots privés et communs compris dans son périmètre, désignés par leur référence cadastrale
- Les modalités de financement et le mode de recouvrement des cotisations
- Les conditions de sa représentation à l'égard des tiers
- Les modalités de distraction d'un de ses immeubles du périmètre de l'ASL
- Les modalités de modification de ses statuts
- Les modalités de sa dissolution

*(Ces mentions sont obligatoires aux statuts d'une ASL).*

### LE CONSENTEMENT DE CHAQUE ADHÉRENT sera justifié par

le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive accompagné de sa liste d'émargement, approuvant à l'unanimité de tous les copropriétaires :

→ la création de l'ASL, → les statuts de l'ASL, → la désignation d'un bureau syndical et de ses membres.

OU

la production d'une déclaration écrite individuelle de chaque propriétaire, approuvant la création de l'ASL et ses statuts, spécifiant les désignations cadastrales, ainsi que la contenance des immeubles pour lesquels il s'engage ;

**UN PLAN PARCELLAIRE** des immeubles compris dans le périmètre de l'ASL faisant apparaître la totalité des lots compris sur le périmètre de l'ASL ainsi que les axes adjacents afin de permettre de situer l'ASL sur le territoire de la commune.

**POUVOIR** au nom de LEGAL FORMALITES